

PROJET DE RENOUVELLEMENT DU PARC EOLIEN DE MURAT-SUR-VÈBRE

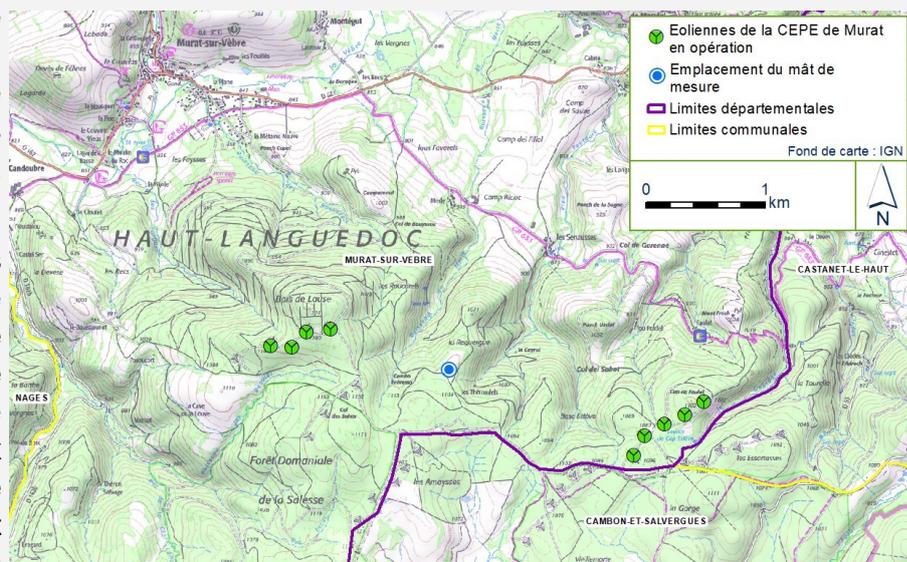
LE PROJET DE RENOUVELLEMENT DU PARC EOLIEN AVANCE :

C'est d'un commun accord avec les élus locaux qu'ERG a décidé d'initier en 2018 les démarches pour renouveler le parc. En collaboration avec le maire et le conseil municipal de la commune de Murat-sur-Vèbre, nous étudions la faisabilité de cette opération, en prenant en compte les données du contexte actuel.

En près de 15 ans, la technologie éolienne a connu une évolution considérable. Ainsi, les éoliennes de nouvelle génération produisent 2 fois plus que celles installées en 2007 sur la commune.

Grâce à l'installation de modèles plus performants, il est donc envisageable de produire jusqu'à 2 fois plus d'énergie verte : le parc de Murat-sur-Vèbre pourra ainsi contribuer de manière optimisée aux objectifs nationaux concernant la production d'énergie renouvelable, tout en pérennisant l'activité du parc et les retombées fiscales.

Actuellement, nous en sommes à l'étape de réalisation des études : études de vent, paysagère, environnementale et acoustique. Ces études vont permettre d'étudier la biodiversité, le potentiel en vent et les enjeux paysagers de la zone d'étude et plus largement du territoire afin de choisir le nouveau modèle d'éolienne le plus adapté.



QUELQUES
CHIFFRES SUR LE
PROJET DE
RENOUVELLEMENT

Le nombre
d'éoliennes ne
changera pas. Le
parc restera à

9 éoliennes



35 000
habitants

15 000
habitants

Alimenté par
le parc/an

19 000
tonnes
de Co2 évité
chaque année
grâce au
renouvellement du
parc



COMMENT EST DÉFINIE L'IMPLANTATION DES NOUVELLES ÉOLIENNES ?

Le renouvellement d'un parc éolien est étudié de la **même manière que lors de la création d'un nouveau site**. Ainsi, de nombreuses études sont menées pour identifier les enjeux du site. La coordination de ces études est réalisée par ERG qui a mandaté des experts indépendants. Les résultats de ces études permettront de définir un schéma d'implantation qui nous aiguillera dans le choix des futures éoliennes, leur taille et leur positionnement.

Le renouvellement des parcs éoliens est régi par la loi. Ainsi, ce projet respecte l'ensemble des obligations légales fixé par le Code de l'Environnement. Il sera soumis à l'instruction des services de l'Etat et à la décision du Préfecture.



Le Saviez – vous ?

90 % d'une éolienne en fin de vie est recyclable.



COMMENT SE PASSE LE CHANGEMENT D'ÉOLIENNES ?

Chaque modèle d'éolienne est bien spécifique et particulier. Ainsi, il n'est pas possible de réutiliser une fondation conçue pour un ancien modèle d'éolienne. En effet, en fonction du modèle la force exercée par le vent sur le mât et sur le rotor est différente, il faut donc adapter les fondations en fonction.

Une fois les fondations construites, nous pouvons monter les éoliennes.

OÙ VONT LES ANCIENNES ÉOLIENNES ?

C'est la société ERG (en tant qu'exploitant du parc) qui est **légalement tenue de démonter les éoliennes** et de restituer le site dans son état initial à la fin d'exploitation du parc. Pour garantir le respect de cette obligation, la société d'exploitation a constitué une garantie financière lors de l'ouverture du chantier de construction du parc éolien en 2007. Cette garantie est réévaluée à la hausse chaque année selon un indice basé sur l'évaluation du coût de la vie et prise auprès d'organismes bancaires ou d'assurance. Les travaux nécessaires au démantèlement des éoliennes en place sont étudiés par l'exploitant en même temps que l'élaboration de la nouvelle configuration du parc.

Les éoliennes sont composées de différents métaux comme l'acier, de cuivre et d'aluminium (mât) qui sont 100% recyclables. Le béton utilisé pour les fondations, est pris en charge par des filières de valorisation. Pour être réutilisé sous forme de granulats dans le secteur de la construction.

Les pales fabriquées en fibre de verre ou de carbone font toujours l'objet de recherche pour être utilisées comme combustible ou pour les réutiliser dans la fabrication de matériaux de construction.

POINT SUR LES ETUDES EN COURS :



Étude acoustique :

Lors de la campagne de mesures, des microphones sont placés au niveau des habitations les plus proches de la zone de projet afin de déterminer le niveau de bruit actuel sans les éoliennes (les éoliennes du parc actuel sont arrêtées). L'expert acousticien simule numériquement les niveaux sonores que les éoliennes pourraient générer près de ces lieux de vie. Afin de se conformer à la réglementation en vigueur, il analyse les simulations et définit si nécessaire des mesures de réductions des émissions sonores (bridages). Après la construction du parc, ces mesures seront vérifiées par une campagne de réception acoustique.

Réalisée sur un mois, l'étude acoustique a eu lieu au printemps 2020



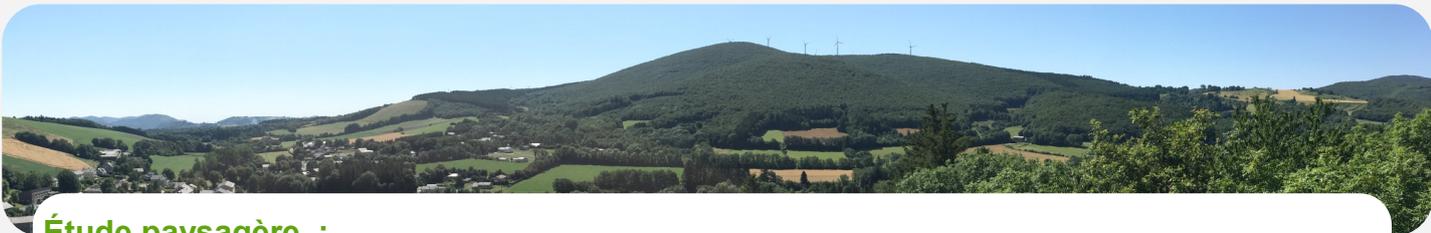
Étude environnementale :

Les experts recensent l'ensemble des espèces et habitats présents dans et aux abords du parc éolien et identifient leur comportement sur un cycle biologique complet, ce qui nous permettra d'optimiser l'implantation des nouvelles éoliennes, tout en préservant l'activité de ces espèces.



Étude de vent :

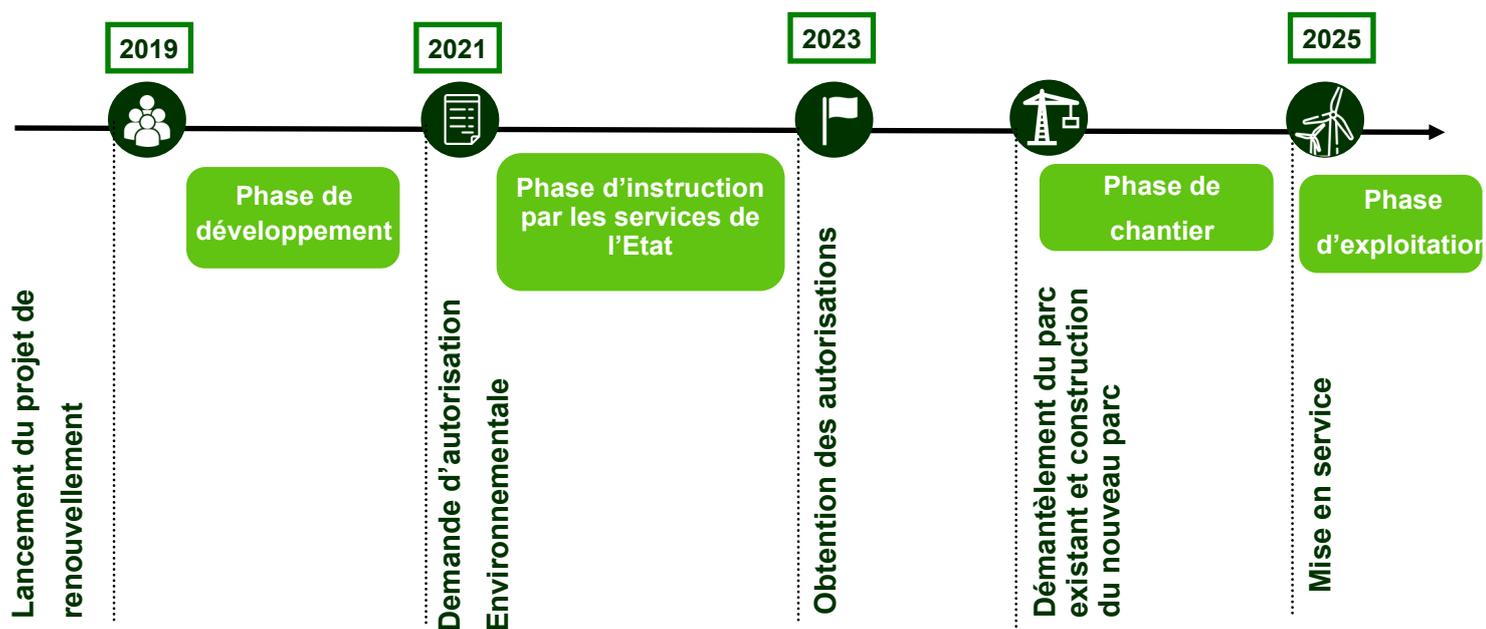
Un mât de mesure de vent a été installé en juillet 2019. Il est une véritable station météorologique : il mesure avec une très grande précision le profil du vent sur site. Il enregistre sa vitesse, sa direction, ainsi que le taux d'hygrométrie, la pression atmosphérique et la température à chaque instant. Les données recueillies permettront de choisir le nouveau modèle d'éolienne le plus adapté techniquement aux caractéristiques de vent du site.



Étude paysagère :

Lancée début 2020, l'étude paysagère permet d'analyser le paysage et sa capacité à y voir s'intégrer de nouvelles machines. Les paysagistes recensent également les monuments historiques dans un périmètre qui s'étend jusqu'à plus de 20 km autour de la zone d'étude. Ils réaliseront des photomontages pour apprécier l'intégration du nouveau parc dans le paysage local.

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL :



Concertation et information

Si vous souhaitez que nous abordions une thématique particulière lors des prochaines lettres d'information n'hésitez pas à nous en faire part aux coordonnées ci-contre.



Contact

**Laurent Kientzel &
Nino Tritto**

Email : lkientzel@erg.eu

Téléphone: 06 07 45 36 99